

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1634

présenté par  
M. Orphelin et Mme Le Feur

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cet encadrement concerne aussi les produits des marques distributeurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'enlever toute ambiguïté sur les produits concernés par l'encadrement des opérations opérationnelles.